

Protection des captages d'eau potable



Lettre d'information n°3 – Mai 2012

Actualités

A noter : Organisation d'une journée sur la protection des captages le 9 octobre 2012 à Calais (voir page agenda)

Prolongement de la convention

La convention de coopération signée pour la période de mai 2010 à mai 2012 entre l'APCA et la FP2E est prorogée jusqu'en fin novembre. Cette période sera consacrée à la diffusion des recommandations issues de l'étude de terrain. Pour ce faire, une nouvelle chargée d'études, Schéhérazade Aoubid a été engagée depuis mars 2012 en remplacement de Flavie Mabon.

Participation au Forum Mondial de l'Eau

Lors du Forum Mondial de l'Eau 2012, la FP2E a organisé avec les Chambres d'Agriculture (APCA) une conférence sur leurs démarches partenariales mises en œuvre pour la protection des captages. Cet événement a été l'occasion de présenter la charte de coopération sur la protection des captages d'eau potable entre les professionnels de l'eau et la profession agricole. A leurs côtés, le syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de Tarbes-Nord, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'ONEMA ont également apporté leur témoignage et présenté leur plan d'action. Retrouvez la présentation [ici](#).



Une « solution » exposant le guide de recommandations APCA-FP2E et la nécessité de développer les démarches multipartenariales a été publiée sur la plateforme internationale des solutions. Conçu par le Comité International du Forum, cet outil libre d'accès est dédié à la collecte, au partage et au suivi des solutions et des engagements pour l'eau. [Plus d'infos](#)

Forêt et protection de l'eau

Olivier Picard, chef du service Recherche et Développement de l'Institut pour le Développement Forestier, institut technique du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), est venu échanger, avec les membres du comité de pilotage du partenariat APCA/FP2E, sur les actions et partenariats possibles en ce qui concerne la gestion de l'eau. Trois points ont été abordés :

- La mise en place de bonnes pratiques pour les forêts existantes et responsables d'une pollution des eaux,
- Le développement du boisement comme outil de protection des captages notamment à travers l'agroforesterie,
- La nécessité de repenser le fonctionnement des mesures compensatoires : Dans le cas d'une compensation par un pétitionnaire (projet d'aménagement ou projet agricole ou forestier), se pose la question de savoir s'il est envisageable de compenser sur une aire d'alimentation de captage.

Publications et outils

Publication d'une boîte à outils par la Chambre d'agriculture de l'Eure (CA 27)

Afin de permettre aux différents acteurs et notamment aux agriculteurs représentants de la profession d'être force de proposition pour la construction des plans d'action, la CA 27 a recensé les différentes pratiques et les outils à disposition. Ce panel d'outils regroupe plus de 90 fiches descriptives d'actions et précise leurs enjeux, leurs logiques d'action, les indicateurs de réalisation, leurs intérêts et leurs limites. [Plus d'infos](#)

Publication d'une enquête nationale sur l'abandon des captages par la Direction générale de la santé

Entre 1998 et 2008, près de 5000 ouvrages ont été abandonnés. La qualité de la ressource en eau apparaît comme la première cause d'abandon (41 % des cas). Les pollutions agricole, nitrates et/ou pesticides, sont à l'origine de l'abandon de 878 captages soit 19 % des captages fermés. [Plus d'infos](#)

Enquête sur les captages Grenelle Etat d'avancement

Une enquête, menée par l'APCA, portant sur l'état d'avancement des captages Grenelle est en cours. Elle vise à identifier et quantifier l'implication des différents acteurs sur ces territoires.

Les résultats présentés portent sur 375 captages soit 70% des captages Grenelle.

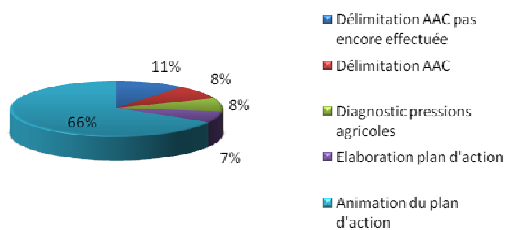
Un calendrier ambitieux

Les ministères en charge du Développement Durable, de l'Agriculture et de la Santé ont fixé pour objectif, pour chaque captage, de délimiter la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (AAC), sur la base d'un diagnostic territorial des pressions agricoles, puis d'arrêter le programme d'action au plus tard à l'automne 2011, pour permettre la mise en place des mesures agroenvironnementales d'ici mai 2012.

A l'heure actuelle, un programme d'action est mis en œuvre dans 66 % des captages Grenelle mais 11 % n'ont pas encore délimité l'AAC.

Ces chiffres sont donc en retrait par rapport aux objectifs des ministères mais soulignent, tout de même, qu'une dynamique est engagée dans la plupart des captages Grenelle.

Etat d'avancement des captages Grenelle



D'importantes surfaces concernées

Sur 338 captages Grenelle, la SAU moyenne concernée par l'AAC est de 3100 ha, ce qui, en extrapolant à l'ensemble des 507 captages Grenelle, monte à 1,6 Mha la SAU potentiellement concernée par une AAC Grenelle soit 6 % de la SAU totale.

Des Chambres d'agriculture fortement engagées

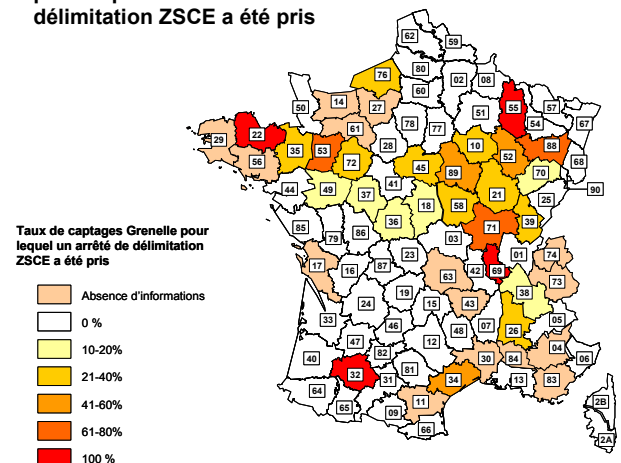
Les Chambres d'agriculture sont des partenaires incontournables du processus de protection des captages via leur participation systématique aux comités de pilotage et l'animation auxquelles elles prennent part activement.

Un recours hétérogène à la procédure ZSCE

Une procédure ZSCE est en cours de discussion pour 41 % des captages Grenelle. 21 % des captages Grenelle font l'objet d'un arrêté de délimitation ZSCE et 8 %, d'un arrêté de programme d'action.

La carte suivante traduit le recours quasi systématique à la procédure ZSCE dans certains départements et la nécessité pour le ministère en charge de l'écologie de clarifier son discours en direction des services déconcentrés pour que ceux-ci tiennent compte des plans d'action multipartenariaux existants avant d'entamer la procédure réglementaire.

Taux de captages Grenelle pour lequel un arrêté de délimitation ZSCE a été pris



Cette enquête donnera lieu à une troisième phase qui permettra d'approfondir les actions mises en œuvre dans le cadre des volets agricoles, le nombre d'agriculteurs engagés et la mise en œuvre d'indicateurs de suivi.

Site d'Orléans (45) : 3^{ème} convention tripartite et ouverture à de nouveaux partenaires

Les objectifs de la 3^{ème} convention tripartite sont de travailler sur les pollutions diffuses et les économies d'eau, et d'ouvrir la convention à de nouveaux partenaires, en plus de la mairie d'Orléans, de la Lyonnaise des Eaux et de la Chambre d'Agriculture. En 2012, différents acteurs du territoire ont donc été rencontrés : communes du périmètre de protection rapprochée et agglomération d'Orléans, INRA, BRGM, pôle DREAM, Loiret Nature Environnement et l'association Solembio (jardin de Cocagne). Des contacts ont été pris avec l'université, Arbocentre et la SNCF.

Les rencontres ont permis de faire le point sur les actions mises en place ou sur les projets de recherche engagés par ces acteurs sur les thématiques de la convention. C'est ainsi que les communes travaillent à la réduction voire la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires, en appliquant une gestion différenciée en fonction des secteurs (voiries, cimetière, stade... ; charte "zéro pesticides" pour certains quartiers) et mettent en oeuvre des mesures pour réduire leur consommation en eau (arrosages la nuit, installation de compteurs). Les organismes de recherche travaillent sur les deux thèmes à travers plusieurs projets (agroforesterie, polluants émergents, circulation de l'eau dans le périmètre rapproché, réduction de l'emploi des phytos...) et sont intéressés pour appuyer le travail de la convention si cela leur est possible.

L'intérêt de ces rencontres était aussi d'identifier des sites pilotes qui pourraient servir de base à une journée de visite des différents acteurs du territoire pour montrer les actions mises en oeuvre ou planifiées dans le périmètre de protection rapprochée. Par exemple, pourraient être retenus : un camping municipal, un terrain de sport, la voie ferrée, une route nationale, une déchetterie, les jardins d'insertion, un distributeur de produits phytosanitaires, les expérimentations de cultures énergétiques et agroforesterie... Cette journée permettra de mettre en avant les engagements des uns et des autres, qui ne sont pas forcément connus des autres partenaires, et d'envisager d'éventuels travaux communs sur les thématiques de la convention.

Site du Jaunay (85) : Indicateurs de suivi

Dans le cadre du contrat territorial, une grille d'indicateurs portant sur les actions et les pratiques agricoles a été mise en oeuvre par les membres du comité de pilotage qui comprend notamment l'AELB, Vendée eau et la Chambre d'Agriculture. Les indicateurs portent à la fois sur les moyens mis en oeuvre (nombre de parcelles pancartées, nombre de bulletins envoyés,...) et sur les résultats (pression organique/ha, SAMO, quantité de glyphosate utilisé, Kg Nmin/ha SAU, ha de sols nus en hiver, ha désherbés mécaniquement, évolution de l'IFT herbicide...).

Cette grille renseigne l'état initial de chacun des paramètres, établi lors du diagnostic, et les objectifs à atteindre à la fin du contrat. Cette grille est renseignée tous les ans par la Chambre d'agriculture de Vendée, animatrice du volet agricole.

Les résultats du suivi peuvent servir, à terme, à l'évaluation du contrat territorial mais peuvent également constituer une source de motivation importante pour les agriculteurs participants et c'est pourquoi ils doivent en être informés de façon régulière. La réalisation du suivi et la diffusion des résultats permettent également de maintenir le contact avec les partenaires financiers et les autres intervenants durant toute la durée du projet.

Sortie du site de Gorze : Et pour la suite ?

Le site de Gorze quitte le réseau de sites pilotes. Vingt ans après la mise en oeuvre de l'opération Ferti-Mieux puis d'Agri-Mieux confiées à la Chambre d'agriculture de Moselle, l'amélioration de la qualité de l'eau est significative.

Aujourd'hui, la Mission Captage de la Moselle prend le relais afin d'assurer une surveillance continue et de préserver les bons résultats obtenus à travers l'opération Agri-Mieux. Le conseil individuel et personnalisé auprès des exploitants agricoles et le suivi de la qualité de l'eau seront donc toujours d'actualité.



Cette rubrique est rédigée en commun par les représentants de chacun des acteurs des sites : maître d'ouvrage, entreprise de l'eau et chambre d'agriculture.

Carte des 10 sites concernés par le partenariat APCA - FP2E

Journée sur la protection des captages en Artois Picardie, 09 octobre 2012

Dans le cadre du partenariat, les Chambres d'agriculture et la FP2E s'associent à l'Agence de l'eau Artois Picardie pour organiser une journée d'échanges consacrée aux démarches de protection des captages d'eau potable sur le bassin.

Cette journée aura lieu le 9 octobre 2012 à Calais. Elle permettra de réunir l'ensemble des acteurs de la protection des captages afin de comparer leurs besoins, leurs demandes et leurs pratiques. Des interventions sur des démarches locales sont prévues afin de valoriser ou d'engager de futurs partenariats.

Tech&bio Elevage et cultures associées, 6 et 7 juin 2012

Les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire organisent, les 6 et 7 juin, leur second rendez-vous Tech&bio Elevage et cultures associées. Ce salon présentera un large panel des techniques alternatives et bio. Les agriculteurs bio trouveront des perfectionnements à leurs pratiques, les agriculteurs conventionnels des pistes d'évolutions pour leurs exploitations. Un atelier thématique eau et biodiversité est prévu.

Une journée connexe dédiée aux bassins versants, organisée par les Chambres d'agriculture, la DREAL et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est prévue le 7 juin. [Plus d'infos](#)

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet EAU](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid, scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr - 01 53 57 11 77

Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 fax : 01 53 57 11 94